

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Annecy**

Montagny-les-Lanches

Règlement graphique

PLAN D : ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUi HMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES		
Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



Aspect des constructions

- Secteur D1a
- Secteur D2a
- Secteur D2b
- Secteur D3a
- Secteur D3b
- Secteur D4a
- Secteur D4b
- Secteur D5a
- Secteur D5b
- Secteur D6

Zonage

□ Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

